





LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER - ÎLES BALÉARES*

Tous les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- Un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19 depuis au moins 14 jours et de moins de 8 mois. Il doit notamment faire mention, de la date de vaccination effectuée, du vaccin administré et du pays de vaccination.
- Un test négatif (PCR réalisé dans les 72 heures avant le départ ou un test d'antigènes réalisé dans les 48 heures avant le départ).

Le certificat doit notamment comprendre le numéro de document d'identité ou de voyage de la personne testée.

- Un certificat de rétablissement de la Covid-19, valable 180 jours après le 1er test de diagnostic positif. Ce document doit notamment mentionner la date du premier test positif le type de test réalisé ainsi que le pays où ce certificat a été délivré. Les enfants âgés de plus de 6 ans sont concernés par ces mesures.
- Et tous les voyageurs doivent procéder à l'enregistrement en ligne directement sur le site de la compagnie aérienne (vous retrouverez le nom de celle-ci dans votre carnet de voyage), puis complétez le formulaire de contrôle sanitaire avant votre arrivée en Espagne sur https://spth.gob.es/ (site traduit en français). Un QR code vous sera envoyé et pourra être contrôlé à votre arrivée.
- Si ce pré-enregistrement n'est pas possible : pré-remplissez le formulaire de contrôle sanitaire 48h avant le décollage et finalisez-le après votre enregistrement à l'aéroport. Vous recevrez alors très rapidement votre QR Code. Pensez à vérifier dans vos courriers indésirables.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet (Le schéma vaccinal est considéré comme complet 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen, 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins - Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield – ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection) :

• Fournir un certificat de vaccination

Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :

• Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 h avant votre départ. Ces tests pour le retour so nt obligatoires pour toute personne de douze ans ou plus. Le coût du test PCR se situe entre 90 et 120 € par personne et reste à votre charge. Votre Délégué Club Lookéa ou votre Représentant Club Marmara vous accompagnera lors de votre séjour afin de vous permettre de réaliser votre test.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport l'attestation sur l'honneur.

Cette attestation est disponible en format numérique ici.

Si vous ne disposez pas de support numérique, elle peut être rempli en format papier ici.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES!

*Toutes ces informations vous sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis selon les pays. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Date de la dernière mise à jour : 23/08/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

